

 7 AVRIL 2021

COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES

PAR APPROBATION TACITE

MONGOLIE

Référence	Décision
GPC/2021/04-03	<p>Allocation maximale par pays au titre du Fonds à effet multiplicateur (MCAM) en faveur de la Mongolie :</p> <p>En vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'administration, le Comité des financements et performances :</p> <ol style="list-style-type: none">1. approuve une MCAM en faveur de la Mongolie d'un montant de 5 millions de dollars ;2. note que cette MCAM reste valable jusqu'au dernier cycle de financement de 2021, sauf prorogation accordée sur demande, et devra satisfaire aux critères du <i>Cadre opérationnel ayant trait aux exigences et aux incitations du modèle de financement du Partenariat mondial pour l'éducation</i> ainsi qu'aux prérequis du Fonds à effet multiplicateur du GPE.